

CUB – ASCCUB – Convention 2014-2016 DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

ENTRE :

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX,

Représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2012/0152 en date du 16 mars 2012, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ci-après désignée "la Communauté"

ET :

L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX.

Association de type loi de 1901, déclarée en Préfecture le 11 juin 1976 et dont le siège social est situé Hôtel de Communauté, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Sanudo dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'association en date du 12 juin 2013.

ci-après désignée "l'Association"

EXPOSE PREALABLE

Par convention du 13 février 2007 reçue en préfecture le 22 février 2007, la Communauté a mis un agent fonctionnaire à disposition de l'Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Cette convention annexée à la convention triennale d'objectif 2007-2009, a été renouvelée pour couvrir la période 2010 à 2013.

Il convient à présent de signer une nouvelle convention couvrant la période 2014-2016.

En conséquence, à compter de sa notification, la présente convention se substitue à la précédente

Article 1 : Objet de la convention

La Communauté met à disposition de l'Association un (1) fonctionnaire de l'établissement, chargé de mettre en œuvre les décisions du Conseil d'Administration de l'Association. Est jointe à cette convention la fiche de poste actualisée en décembre 2013 (voir annexe).

Le fonctionnaire mis à disposition de l'Association par la Communauté est soumis aux dispositions du Décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Article 2 : Autorité

L'agent concerné par la présente convention est placé sous la responsabilité du Président de l'Association. Ils restent toutefois soumis à l'autorité hiérarchique du Président de la Communauté urbaine de Bordeaux conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Article 3 : Congés et Temps de travail

Le Président de l'Association fixe les modalités de travail de l'agent mis à disposition. Il prend les décisions relatives à ses congés annuels et transmet à la DRHDS les justificatifs dûment complétés.

Le régime des congés est celui en vigueur pour le personnel communautaire.

L'agent mis à disposition est soumis au régime relatif au temps de travail applicable au personnel communautaire dans le respect de la délibération du Conseil de Communauté du 19 avril 2002.

Article 4 : Rémunération

L'agent mis à disposition continue à percevoir la rémunération correspondant à son grade, emploi et échelon. La rémunération comprend le traitement et ses compléments, les accessoires obligatoires du traitement et les primes et indemnités prévues pour le grade et l'emploi de l'agent.

La rémunération et les charges sociales y afférentes sont remboursées annuellement par l'Association, hors primes retraites versées par la CUB (2 mois de pension).

Article 5 : Formation

La Communauté urbaine de Bordeaux autorise les congés de formation professionnelle après accord de l'Association.

Le coût des formations de l'agent mis à disposition est pris en charge par la Communauté en application du plan de formation.

Article 6 : Entretien professionnel

Le compte-rendu de l'entretien professionnel sur la manière de servir d'un agent mis à disposition est transmis à l'autorité territoriale par le Président de l'Association, en application du décret 2010-888 du 28 juillet 2010 et des dispositions mises en œuvre par la Communauté en matière d'évaluation des agents.

Article 7 : Discipline

L'autorité territoriale conserve seule le pouvoir disciplinaire à l'encontre de l'agent mis à disposition. Le Président de l'Association saisit la Communauté en l'informant des fautes reprochées à l'agent.

Article 8 : Garanties

Le fonctionnaire mis à disposition est maintenu au sein des effectifs de la CUB. Il bénéficie par conséquent du déroulement de carrière et des avantages accordés aux agents du cadre d'emploi correspondant.

Article 9 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition du fonctionnaire est prononcée pour une durée maximale de trois années. Elle est renouvelable par période n'excédant pas trois années, par arrêté de l'autorité territoriale, après avis de la commission administrative paritaire pour une période maximale de trois ans.

La mise à disposition prend fin avant le terme fixé par l'autorité territoriale, à la demande de celle-ci, de l'Association ou du fonctionnaire mis à disposition, avec un préavis de 3 mois.

Si le fonctionnaire ne peut, à la fin de sa mise à disposition, être affecté dans les fonctions qu'il exerçait au sein de la CUB avant sa mise à disposition, il est affecté, après avis de la commission administrative paritaire, dans des fonctions d'un niveau hiérarchique comparable.

Article 10 : Durée de la Convention

A compter de sa notification à l'Association, la présente convention se substitue à la convention précédente valable jusqu'au 31 décembre 2013. La durée de la présente Convention est fixée à trois ans à compter de son entrée en vigueur. Elle concerne la période couvrant les exercices 2014 à 2016. Elle peut être modifiée par avenant pendant cette période d'un commun accord entre les parties

Annexe : Fiche de poste actualisée en janvier 2014.

FAIT A BORDEAUX, LE XXXXXXXXXXXX

Le Président de l'ASCCUB,

**Le Président de la Communauté
Urbaine de Bordeaux (C.U.B),**

Alain Sanudo

Vincent Feltesse

FICHE DE POSTE



Vous trouverez le détail de chacune des rubriques dans le Guide d'aide à la rédaction disponible sur intranet.

Fiche établie par :			
Date de création :		Date(s) de mise à jour :	
Poste occupé par :		Référence :	
CORRESPONDANT ASCCUB			

CADRE GENERAL

Métier et profil : Associations – Correspondant

Pôle :

Direction :

Service :

Centre :

Cellule / Unité / Section :

Rattachement hiérarchique : Président de l'Asccub

Grade cible de recrutement : Cadre d'emploi des adjoints techniques ou adjoints administratifs territoriaux

Affectation géographique : Immeuble le Guyenne

Horaires de travail : ☐ fixes ☒ variables ☐ cadres dirigeants (forfait directeur)

Exposé à des sujétions particulières (*horaires décalés, de nuit, en WE...*) : ☐

Si oui, à préciser :

Si encadrement hiérarchique :

Nombre total d'agents encadrés :

Nombre d'agents encadrés directement :

Encadrement fonctionnel : ☐ à titre ponctuel ☐ à titre permanent

Catégorie : ☐ active ☒ sédentaire

MISSIONS

Mission générale :

Le titulaire du poste assure l'accueil des adhérents, la gestion et le suivi de l'ensemble des prestations proposées au sein du secrétariat de l'Association, et sous l'autorité du Président de l'Asccub.

1. Activités principales	Tâches
1.1 Assurer l'inscription et l'accueil des adhérents	Inscription des adhérents, suivi et mise à jour du listing correspondant Accueil des adhérents et informations sur les prestations Relais auprès des adhérents des consignes du Bureau Général sur les modes de paiement (chèque, CB)
1.2 Assurer la gestion de la billetterie	Gestion et comptabilisation de la billetterie : commande, vente, paiement des fournisseurs Prise en charge systématique du transport des billets auprès des fournisseurs
1.3 Assurer le suivi administratif et financier	Suivi financier mensuel de l'ensemble des stocks des prestations et inventaire deux fois par an État des lieux entrant et sortant du prêt des salles sur la base d'un inventaire systématique : salle immeuble le Guyenne, salle site de Pessac, etc... Nettoyage deux fois par an des biens immobiliers mis à disposition de l'Asccub
1.4 Assurer la communication sous la responsabilité du membre référent communication du bureau	Transmission, diffusion des informations sur les prestations aux correspondants Asccub et recueil de leurs souhaits et/ou doléances Vérification de l'affichage des prestations sur les sites dédiés une fois par mois Collecte des programmes et propositions des prestataires culturels ou sportifs Participation aux manifestations d'accueil des nouveaux arrivants à la demande du président

Activités concernées par le télétravail : n°

2. Activités spécifiques / annexes	Tâches
2.1 Assurer l'animation	Encadrement et animation des activités ou événements pour les sorties jeunes et adultes
2.2 Assurer la gestion administrative des projets ou réunions	Gestion administrative des projets ou réunions menés par les membres du bureau en binôme avec l'autre agent assurant le secrétariat et la comptabilité
2.3 Mettre à jour le site web	Mise à jour du site web en liaison avec le référent communication sous validation du Président via le recueil des activités des sections
2.4 Assurer les permanences mensuelles d'informations sur les sites extérieurs	
2.5 Assurer ponctuellement les entretiens de présentation avec les prestataires à la demande du Président	
Activités concernées par le télétravail : n°	

MISSIONS

Général	Spécifiques
<u>Savoir (compétences théoriques) :</u> Brevet de secourisme BAFA avec remise à niveau	
<u>Savoir-faire (savoirs pratiques techniques) :</u> Expérience de la vie associative et modes de fonctionnement Bonne pratique des outils bureautiques	
<u>Savoir-être (qualités personnelles) :</u> Capacité d'organisation Aptitudes relationnelles Respect des obligations de réserve et de confidentialité Sens de l'initiative et du travail en équipe Aptitude à la polyvalence	

SPECIFICITES LIEES AU POSTE

Déplacements : ☒ oui ☐ non

Type de déplacements : Sites communautaires et sites extérieurs

Type de véhicule : Scooter

Ouverture du droit de remisage à domicile avec redevance et signature de la convention correspondante selon validation du comité de suivi : ☐ oui ☐ non

2. Assermentation : ☐ oui ☒ non

Activités concernées :

3. Equipements de Protection Individuelle : ☒ oui ☐ non

Référence intranet n° :

4. Autorisation(s) de conduite réglementaire(s) en lien avec les activités du poste :

Permis : ☐ C ☐ EC ☐ EB ☐ FIMO ☐ FCO

Véhicules 2 roues : ☐ - 50 cm³ ☐ + 50 cm³

Catégorie « engins de chantiers » :

Catégorie « chariots automoteurs » :

Catégorie « nacelles » :

Grues auxiliaires : ☐ oui ☐ non

Autres habilitations et/ou autorisations réglementaires :

5. Surveillance Médicale Particulière : ☐ oui ☒ non

6. NBI (Décret n°2006-779 du 3 juillet 2006) : ☒ oui ☐ non

Type : ACCUEIL

Validation

Responsable hiérarchique (N+1)	Directeur ou chef de pôle	DRHDS
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
Date et signature : _____	Date et signature : _____	Date et signature : _____

**CUB – ASCCUB –
Convention financière -
subvention annuelle au titre de 2014**

ENTRE :

L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (A.S.C.C.U.B), association loi de 1901, déclarée en Préfecture le 28 mai 1976 et dont le siège social est situé Hôtel de Communauté, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par son Président Alain Sanudo, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de l'association en date du 12 juin 2013.

ET

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX (C.U.B.) représentée par son Président, Monsieur **Vincent FELTESSE**, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2011/0197 du 25 mars 2011, domiciliée à Bordeaux, esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

ARTICLE 1 – Objet.

L'A.S.C.C.U.B et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont signé plusieurs conventions d'objectifs successives ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté entend apporter un concours en moyens humains, matériels et financiers aux activités menées par l'A.S.C.C.U.B au profit de ses membres. La dernière convention d'objectifs couvrait la période 2010 à 2013, et la nouvelle convention triennale en cours de finalisation doit couvrir la période 2014 à 2016.

Afin de permettre à l'association de fonctionner, la Communauté urbaine de Bordeaux s'engage, sous réserve du vote des crédits correspondants, à lui verser une subvention annuelle, dans l'hypothèse où le programme d'action que l'Association entend conduire, présenté dans un budget prévisionnel, fait ressortir le besoin d'un tel financement.

La présente convention a pour objet :

- de préciser le montant et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement à l'association au titre de l'année 2014 ;
- et d'identifier une liste prévisionnelle de travaux.

ARTICLE 2 – Montant de la subvention.

Le budget prévisionnel 2014 de l'association étant estimé à 324 217 €, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de base d'un montant de 170 000 €, y compris le remboursement du personnel mis à disposition de l'ASCCUB.

Si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention sera réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

Il est précisé que l'élargissement du dispositif des valorisations avec effet en 2014, lequel sera détaillé dans la future convention d'objectifs, n'aura pas d'impact sur le montant de la subvention annuelle de base.

ARTICLE 3 – Affectation de la participation.

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée. L'association s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 4 – Modalités de paiement.

La Communauté Urbaine s'acquittera de sa contribution annuelle selon les modalités suivantes, le montant prévu de la subvention de base étant de 170 000 € :

- un premier acompte de 160 000€, sera versé dans le délai d'un mois suivant la signature de la présente convention,
- le solde avant le 30 juin de l'année n +1 et à la réception des documents suivants :
 - bilan et compte de résultat et annexes détaillés certifiés conformes,
 - compte-rendu d'activités détaillé précisant notamment pour l'association et chaque section le nombre d'adhérents dont le nombre d'adhérents internes est de 608, la liste des actions et manifestations,
 - note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes par rapport au budget prévisionnel.

ARTICLE 5 – Identification de prévisions de travaux pour l'année 2014 :

- Réfection clôtures étangs : Blanquefort et Mérignac (enjeux de sécurité);
- Étude pour la réalisation d'un bâtiment pour l'étang de Villenave d'Ornon;
- Réfection des fuites de toitures du bâtiment tennis si besoin, et étude de la réalisation d'un boulodrome (Pessac);
- Modification des locaux de bureaux : Immeuble le Guyenne ;
- Aménagements et mises à disposition d'un local photo et d'une cave.

ARTICLE 6 – Conditions de renonciation.

Les pièces justificatives exigées pour le versement du solde, devront être produites dans le délai mentionné à l'article 4. A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de l'aide accordée et la Communauté Urbaine pourra exercer la répétition des sommes versées.

ARTICLE 7 – Durée de la convention.

La présente convention est conclue pour la seule année 2014. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

ARTICLE 8 – Contentieux.

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 9 – Annexes

- Budget 2014 ;
- Bilan adhésions 2013.

Fait à BORDEAUX, le

**Le PRESIDENT DE
L'ASSOCIATION SPORTIVE ET
CULTURELLE DE LA COMMUNAUTE
URBAINE DE BORDEAUX
(A.S.C.C.U.B),**

Alain Sanudo

**LE PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE URBAINE
DE BORDEAUX,**

Vincent Feltesse



**Association
Sportive et Culturelle de la
Communauté urbaine de Bordeaux**

Budget 2014

ASCCUBordeaux

Budget global

compte général	sous compte général	intitulés	
151		Provisions pour risques et charges	
	1518	Autres provisions pour risques	2 000,00
512		BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES	
	5120	Banques	
603		Variation des stocks	
	6037	Variation des socks	
606		Achat non stocké de matières et fournitures	
	6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, carburant)	750,00
	6063	Fournitures et petit équipement	12 925,00
	6064	Fournitures administratives	700,00
607		Achat de marchandises	
	6070	Achat marchandises consommables	48 450,00
611		Sous-traitance générale	
	6110	Sous traitance informatique	1 440,00
613		Locations	
	6135	locations mobilières	26 472,00
615		Entretien et réparation	
	6152	Biens immobiliers	80,00
	6155	Biens mobiliers	80,00
616		Primes d'assurances	
	6161	Primes d'assurances	6 400,00
618		Divers	
	6183	Documentation technique	500,00
	6188	Autres frais divers	500,00
622		Rémunération d'intermédiaires et honoraires	
	6228	Rémunération professeur, comptable	15 801,00
623		Publicité, publications, relations publiques	
	6234	Cadeaux, trophées, récompenses	8 500,00
625		Déplacements, missions, réceptions	
	6251	voyages et déplacements	4 200,00
	6257	Réceptions	5 175,00
626		Frais postaux et frais de télécommunications	
	6260	Frais postaux et frais de télécommunications	4 380,00
627		Services bancaires et assimilés	
	6278	Autres frais et commissions sur prestations de services	1 275,00
628		Autres services extérieurs divers	
	6281	Adhésions fédération	6 459,00
	6282	Participation à des manifestations sans rapport avec l'activité de la section	
		Tournoi UFASEC	10 000,00
	6283	Participation à des manifestations en rapport avec l'activité de la section	93 455,00
641		Rémunération du personnel	
	6411	Salaires et appointements	22 000,00
	6412	Congés payés	1 900,00
645		Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
	6451	Cotisations à l'URSSAF	5 100,00
	6453	Cotisations aux caisses de retraite et de prévoyance	
		MEDERIC	1 700,00
	6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 150,00
		ASSEDIC	
647		Autres charges sociales	
	6475	Médecine du travail, pharmacie	165,00
64		Autres charges de personnel	
	6475	Agent CUB mis à disposition	42 000,00
661		Charges d'intérêt	
	6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financement	
		Intérêts bancaires, agios	510,00
671		Charges exceptionnelles sur opération de gestion	
	6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	
		Pénalités	150,00
total			324 217,00

707		Vente de marchandises	
	7070	Vente de marchandises consommables	36 930,00
708		Produits des activités annexes	
	7080	Encaissements divers	96 287,00
	7080	Encaissements des adhésions ASCCUB	21 000,00
740		Subvention d'exploitation	
	7410	Encaissement subvention	170 000,00
	7402	Sponsoring, dons	
771		Produits exceptionnels sur opération de gestion	
	7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	
total			324 217,00

ASCCUB – Bilan adhésions 2013

Adhésions total : **815**

CATEGORIES

Adhésions internes : 608

Adhésion externes : 207



	Agents Communautaires	Conjoints	Enfants	Retraités	Mairie	Externes	Total Adhérents	% internes	% conjoint	% enfants	% retraités	% mairie	% externe	Total %
Adhésions Aquarelle :	7			1		3	11	64	0,0	0,0	9,1	0,0	27,3	100,0
Adhésions Badminton :	43					1	44	98	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	100,0
Adhésions: Cyclisme	11	0	3	0	0	13	27	41	0,0	11,1	0,0	0,0	48,1	100,0
Adhésions Equitation :	22	9	22	0	0	5	58	38	15,5	37,9	0,0	0,0	8,6	100,0
Adhésions Football :	14					7	21	67	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	100,0
Adhésions Golf :	15	2	0	13	0	20	50	30	4,0	0,0	26,0	0,0	40,0	100,0
Adhésions Handball :	12	0	0	0	0	2	14	86	0,0	0,0	0,0	0,0	14,3	100,0
Adhésions Karting :	12	0	0	0	0	4	16	75	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	100,0
Adhésions Pêche :	18		12	22	27	121	200	9	0,0	6,0	11,0	13,5	60,5	100,0
Adhésions Pelote Basque :	9					6	15	60	0,0	0,0	0,0	0,0	40,0	100,0
Adhésions Pétanque :	19			7		2	28	68	0,0	0,0	25,0	0,0	7,1	100,0
Adhésions Photo :	5			1			6	83	0,0	0,0	16,7	0,0	0,0	100,0
Adhésions Montagne :	28		3			10	41	68	0,0	7,3	0,0	0,0	24,4	100,0
Adhésions Cousses et Randonnes :	18	4			3	2	27	67	14,8	0,0	0,0	11,1	7,4	100,0
Adhésions Tennis :	20	3	0	1		8	32	63	9,4	0,0	3,1	0,0	25,0	100,0
Adhésions Voyage :	25					3	28	89	0,0	0,0	0,0	0,0	10,7	100,0
Asccub billetterie	197						197	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
TOTAL ASCCUB INTERNES	475	18	40	45	30	0	608							
TOTAL ASCCUB EXTERNES	0	0	0	0	0	207	207							
TOTAL dans les SECTION							815							



**ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE
DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'année 2013 est une année très particulière en ce que le nouveau bureau a consacré beaucoup de temps à la remise à plat du fonctionnement et produire les pièces de bilans des exercices antérieurs et en ce que le gel financier imposé par cette situation a entraîné un ralentissement des activités habituelles.

Les sections ont toutefois pu mener une partie de leurs programmes dès le versement de la subvention de fonctionnement.

Les activités de loisirs sportifs et de compétition

De nombreuses sorties loisirs et sportives ont été organisées par les sections, malgré les contraintes inhérentes à la réorganisation structurelle de l'association :

Badminton : 44 adhérents

Toujours le vent en poupe pour cette section dont les effectifs progressent encore. Le tournoi inter services a remporté un franc succès dans une ambiance cordiale. Seul écueil à cette croissance, la limitation des heures disponibles pour la pratique, le nombre de courts loués étant en effet insuffisant.

Cyclisme : 27 adhérents

Fonctionnant sur le calendrier UFOLEP, la section a proposé 2 randonnées cyclotourismes et 4 courses sur route (dont un contre la montre et une gentleman). Comme habituellement les coureurs se sont également inscrits, à titre individuel, dans diverses épreuves régionales.

Courses et randonnées : 27 adhérents

Nommée antérieurement Sports et découvertes, la section a choisi de se renommer Courses et randonnées pour coller au plus près de ses activités. Les programmes de randonnées et de courses ont bien été suivis par les adhérents. Point fort de l'année la randonnée en Corse.

Equitation : 58 adhérents

La section connaît une progression de ses effectifs enfants. Les adhérents ont ainsi pu participer à plusieurs sorties, dont les niveaux vont du galop 1 au galop 4. Afin d'être certain que les cavaliers montent régulièrement, ce qui est un gage de sécurité, une aide spécifique sur l'heure de monte est versée sur présentation des factures des centres équestres.

Football : 21 adhérents

Année en dents de scie pour la section qui a rencontré des difficultés à se maintenir dans son niveau de jeu (série nocturne) et qui a dû quitter les installations du Stade Lucien Caillaud, réserve foncière de la ville de Blanquefort.

De ce fait le tournoi annuel de sixte n'a pu être organisé.

Golf : 48 adhérents

Avec des effectifs stables, la section a continué son parcours dans le championnat interentreprises (IEGB). Les joueurs ont pu par ailleurs participer à plusieurs sorties à travers toute la région (golfs de Gujan-Mestras, Lacanau, Salies de Béarn etc...).

Handball : 14 adhérents

Restée un moment en recherche d'effectifs, cette section, grâce notamment aux tournois inter services, a su se remobiliser et attirer de nouveaux adhérents.

Karting : 18 adhérents

Les adhérents de la section ont, au fil du temps, acquis une réelle expérience dans le pilotage délicat du kart qui se concrétise souvent par de bons résultats des équipages inscrits dans diverses épreuves.

Montagne : 41 adhérents

Avec un programme présentant des sorties de difficulté croissante, la section ouvre la montagne aux marcheurs de tous niveaux. Chacun choisit ainsi la sortie qui lui convient le mieux.

Ainsi, les adhérents ont pu participer à 2 sorties "neige", ski de randonnée et raquettes, à la découverte de petits et moyens sommets accessibles à tous jusqu'à 3000 m.

Pêche : 200 adhérents

Toujours très actifs, les membres du bureau de la section ont organisé :

- 4 lâchés de truites sur les étangs de Mérignac et de Villenave d'Ornon, qui ont attiré à chaque fois une centaine de pêcheurs,
- Le Challenge des trois biefs, concours de poissons blancs très apprécié des adhérents, qui se déroule en quatre dimanche sur les 3 plans d'eau mis à disposition de la section.
- L'inévitable week-end des pêcheurs de carpe, où la patience est récompensée par la prise du poisson convoité vite remis à l'eau après avoir sacrifié à la photo traditionnelle.

L'équipe (12 personnes) inscrite en compétition inter entreprises s'est bien comportée sur l'ensemble des concours..

Pelote Basque : 15 adhérents

Activité habituelle pour cette section, dont les effectifs sont régulés par les contraintes de location des salles de jeu.

Pétanque : 28 adhérents

Les membres de la section se sont confrontés comme chaque année aux entreprises qui forment leur groupe de compétition et ont organisé les rencontres à "domicile". Cette section est toutefois toujours en recherche d'un lieu où s'implanter pour recevoir véritablement à domicile, ces rencontres se faisant sur les terrains des adversaires.

Une proposition est faite de les installer sur le site du tennis à Pessac.

Tennis: 32 adhérents

Saison classique pour cette section, avec l'organisation des tournois interservices de printemps et d'automne, et la participation de ses compétiteurs au tournoi corporatif habituel.

Les activités culturelles

Aquarelle : 11 adhérents

Parfaitement soutenus par leur professeur, les membres de la section ont poursuivi leur apprentissage en acquérant progressivement les techniques particulières de cette difficile et exigeante expression artistique qu'est l'aquarelle.

Photos : 6 adhérents

Effectifs fidèles pour cette section qui ont su opérer la mutation technique que représente le passage des appareils argentiques aux appareils numériques.

Activités rattachées au bureau général

Actions Bureau

Administration

L'année 2013 a lancé le bureau général sur une grande remise à plat des procédures internes, sur la production des éléments de bilan des années antérieures, la définition d'une méthode pour le suivi comptable ainsi que la préparation budgétaire et enfin sur la définition d'une gamme nouvelle d'activités.

UFASEC

Le bureau a organisé le déplacement des membres des sections (50) inscrits aux épreuves de la Coupe de France UFASEC, tournoi intercommunautaire, qui se déroulait cette année à Lille.

Communication

Le site Internet peine toujours à s'enrichir des retours sur activité des sections. Cela devrait s'améliorer au fil du temps avec une amélioration de la structure du site.

Une demande de formation sera faite auprès du web master pour maîtriser l'interface de mise à jour et ainsi réduire les délais de mise en ligne des informations.

Les prestations :

Le bureau a maintenu les prestations habituellement proposées aux adhérents notamment la billetterie cinéma.

La section voyage ayant été intégrée au bureau général, ont été organisés un voyage à Cuba et un week-end à Amsterdam.